PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (221), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:-

Le MARDI 6 décembre 1949.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Le comité recommande:

1. Que le Greffier du Sénat reçoive instructions de recommander à la Commission du Service civil que les positions de Greffier en chef des comités et de Greffier en chef adjoint des comités du Sénat soient mises sur le même pied que les positions correspondantes à la Chambre des communes quant au taux de traitement.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON, Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Paterson, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier, comme suit:-

Le MARDI 6 décembre 1949.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son troisième rapport, comme suit:

Le comité recommande:

1. Que John Abbott Hinds et James Dunnet MacDonald qui, à la prorogation de la présente session, auront été sans interruption employés durant cinq sessions à titre de Greffiers des comités, soient nommés permanents en vertu des dispositions de l'Arrêté en conseil C.P. 11/91, en date du 14 janvier 1939, à compter du 1er avril 1950.

Le tout respectueusement soumis.

N. M. PATERSON,

Président.

Ledit rapport est adopté.